

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 20h, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle Jean Raquidel, Espace Joseph Pichot, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. Mahieu, Maire.

Étaient présents : MAHIEU Pierre-Yves, DUMONT Philippe, DERVILLY-COUERAUD Martine, LE FLOCH Philippe, BERNIER Samantha, LOUVET Bernard, KORSEC Maude, GAUDIN Ludovic, CHENAIS Sophie, CHENU Maël, BRAULT Jérémy, GANDAIS Anne, GEORGE Patrick, BECKER Frédérique, LENOUEL Erwan, DUSSART PLUNIAN-BLOT Marie-Hélène, GOUËL Matthieu.

Absents excusés : BOUCHER Jean-Marc, PELLERIN Caroline, MARY Frédéric, MAINGUY Suzanne, GLERON Katell, TOUARIN Philippe, QUERRIEN Laurence, GUILBERT Vincent, ADAM Muriel, VILON Guy, MOKADEM Eddy.

Absent : BLANDEAU Laurent.

Pouvoirs : M. BOUCHER à M. Mahieu, Mme PELLERIN à Mme DERVILLY-COUERAUD, M. MARY à M. LE FLOCH, Mme MAINGUY à M. DUMONT, Mme GLERON à Mme CHENU, M. TOUARIN à Mme CHENAIS, M. GUILBERT à M. LOUVET, Mme ADAM à Mme BERNIER, M. VILON à Mme KORSEC, M. MOKADEM à M. GAUDIN.

Secrétaire de séance : M. Bernard LOUVET

Délibération n°83-DEL-2024-09-090-DAU Ouverture d'une enquête publique pour cession d'une emprise de voirie rue de l'Industrie à la société LH INVESTISSEMENTS

Convocation en date du 09 septembre 2024

Affaire inscrite à l'ordre du jour de la réunion du 16 septembre 2024

Rapporteur : Maude Korsec

Exposé : La société LH INVESTISSEMENTS, représentée par M. Denis LE HÉRAN, sollicite l'acquisition d'une emprise de voirie communale pour relier les deux parcelles cadastrées C 809 et C 810 dont elle est propriétaire au 5 et 7 rue de l'Industrie.

Cette emprise de voirie est située à l'extrémité d'une petite impasse sans issue, qui commence entre le 3 et le 6 rue de l'Industrie, et débouche sur deux parcelles sur lesquelles sont construits des entrepôts à vocation artisanale dont la société LH INVESTISSEMENTS est propriétaire. Afin d'optimiser l'aménagement de ces deux terrains, la société LH INVESTISSEMENTS sollicite l'acquisition d'une emprise de la voirie de cette extrémité d'impasse qu'elle seule utilise.

Pour ce projet de cession, le géomètre a calculé une emprise selon le plan annexé à la délibération. Sur le plan de division, la surface projetée a été cadastrée par deux numéros C 2108 et C 2109.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment les articles R. 141-4 à R. 141-10,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 septembre 2017 répertoriant la rue de l'Industrie dans la liste des voies communales de la Ville de Cancale,

Vu l'avis de la Commission TUR du 27 février 2024,

Vu l'avis de la Commission TUR du 4 septembre 2024,

Vu l'avis de France Domaine du 19 mars 2024,

Considérant l'intérêt pour la société LH INVESTISSEMENTS de faciliter l'aménagement de son unité foncière par l'acquisition de l'emprise de voirie,

Considérant que la cession de cette emprise de voirie ne modifie pas les modalités d'accès et de circulation des riverains dans cette impasse,

Considérant, par suite, que la procédure de déclassement et d'aliénation de voirie n'est envisageable qu'après l'organisation d'une enquête publique,

Vote : Après délibération, le Conseil Municipal :

Art 1 : Approuve le projet de cession, d'une emprise de voirie communale d'une contenance de 227 m² située entre les parcelles C 809 et C 810 sises 5 et 7 rue de l'Industrie.

Art 2 : Approuve l'ouverture d'une enquête publique pour engager la procédure d'aliénation après déclassement du domaine public de cette emprise de voirie.

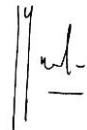
Art 3 : Précise que les frais d'aménagement, les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais d'actes notariés seront à la charge de la société LH INVESTISSEMENTS future acquéreuse de l'emprise de voirie.

Art 4 : Autorise M. le Maire à signer tout document relevant de cette affaire.

Art 5 : Dit que la présente délibération sera rendue exécutoire le 17 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

**Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Le Maire**



P.Y. MAHIEU

Département :
ILLE ET VILAINE

Commune :
CANCALE

Section : C
Feuille : 000 C 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 14/08/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Projet de cession
Emprise de voirie entre le 5 et 7 rue de L'Industrie

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 18/09/2024
L'extract est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Rennes

ID : 035-213500499-20240916-83DEL2409090DAU-DE

35023 RENNES Cedex 9
tél. 02 99 29 37 55 -fax
ptgc.350.rennes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

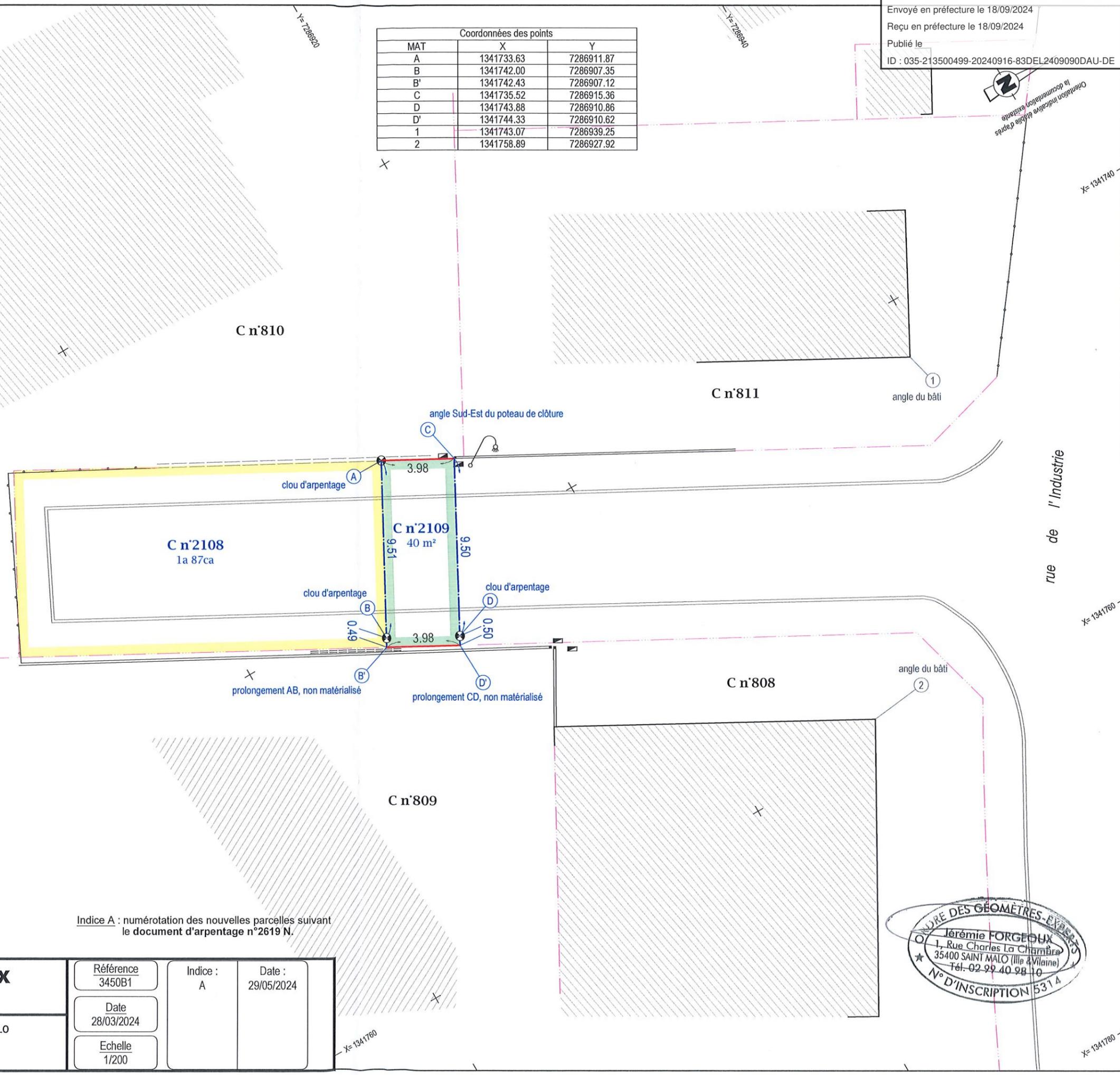
cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 18/09/2024
 Reçu en préfecture le 18/09/2024
 Publié le
 ID : 035-213500499-20240916-83DEL2409090DAU-DE

Coordonnées des points		
MAT	X	Y
A	1341733.63	7286911.87
B	1341742.00	7286907.35
B'	1341742.43	7286907.12
C	1341735.52	7286915.36
D	1341743.88	7286910.86
D'	1341744.33	7286910.62
1	1341743.07	7286939.25
2	1341758.89	7286927.92

CANCALE
 Ille-et-Vilaine
 Rue de l'Industrie
PLAN DE DIVISION



LEGENDE :
 - Représentation du parcellaire cadastral
 - Limite de propriété
 - Ligne divisoire

Les limites AC et B'D' sont définies par l'arrêté d'alignement AL 35049 24 A0011 du 21 mai 2024

NOTA :
 - Système de coordonnées en projection RGF93 - CC48

Indice A : numérotation des nouvelles parcelles suivant le document d'arpentage n°2619 N.



	Jérémie FORGEOUX Géomètre-Expert	Référence 3450B1	Indice : A	Date : 29/05/2024	
	1 rue Charles La Chambre - 35400 SAINT MALO Tél : 02 99 40 98 10 Fax : 02 99 40 04 92 Email : contact@jeremieforgeoux.com	Date 28/03/2024			
		Echelle 1/200			